

OBJET :

Ce mode opératoire décrit comment accéder aux ressources du Plateau de Résonance Magnétique Nucléaire (RMN), dans le cadre de demandes d'analyses réalisées par le personnel du plateau, de demandes de mise à disposition d'appareil ou de projet de recherche et développement.

DOMAINE D'APPLICATION :

Ensemble des unités de recherche de l'ICMG et des personnes externes faisant appel aux ressources du Plateau RMN.

VOCABULAIRE :

PCN-ICMG : Plate-forme Chimie Nanobio-ICMG
 ICMG : Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble
 PRMN : Plateau RMN

DIFFUSION :

PLASMA

DOCUMENTS DE REFERENCE :

PR-12 Gestion des équipements et infrastructures
 FO-07-001 Règlement intérieur de la plate-forme chimie Nanobio de l'ICMG (PCN-ICMG)
 FO-09-002 Habilitation

Indice	Date	Auteur	Nature de la révision	
A	26/06/2013	I-JEACOMINE MC-MOLINA	Création	
			Vérification	Approbation
		Signé par :	BEATRICE GENNARO	SYLVAIN COTTAZ
		Fonction :	Responsable Technique	Directeur ICMG
		Date :	30/06/13	02/07/13
		Visa :	BG	SC

1. Introduction

Le présent document précise le mode de fonctionnement du Plateau RMN de PCN-ICMG.

Les prestations fournies par le PRMN concernent :

- La mise à disposition d'équipements
- La réalisation d'analyses
- La formation
- Les projets de recherche et développement

2. Mise à disposition d'équipements

2.1. Habilitation

Toute personne souhaitant utiliser les spectromètres RMN du PRMN doit se présenter au responsable d'appareil de son laboratoire et/ou son responsable d'équipe qui lui présentera le plateau RMN.

La personne recevra une formation de la part du responsable d'appareil et/ou son responsable d'équipe, il sera ensuite habilité par le responsable d'appareil pour travailler de façon autonome sur l'appareil approprié.

2.2. Accès aux spectromètres

2.2.1 *Spectromètres de routine*

Les spectromètres de routine fonctionnent avec passeur d'échantillons programmable sous le logiciel Icon NMR. L'utilisateur habilité utilise les appareils de routine sans réservation. Le temps d'utilisation par personne en « routine jour » est fixé au maximum à 20 min consécutives. Il n'y a pas de limite de temps pour les expériences programmées pour la nuit (de 19h à 8h le lendemain).

Les expériences sont réalisées à 25°C, sauf demandes « spéciales ».

Il est possible cependant de réserver des créneaux pour des expériences « spéciales » pendant la routine de jour ou de nuit. Les demandes se font auprès du responsable d'appareils au moins 24 heures à l'avance.

CERMAV : • Avance 400 liquide « 400V »
Routine jour de 8h30 à 18h
expériences à haute température (333-353K) : mardi pm + nuit et jeudi pm + nuit

DCM : • Avance 400 « 400C »
Routine jour de 8h à 19h
• Avance 300 « 300C »
Routine jour de 8h à 19h
• Avance 500 « 500C »
Routine jour de 8h à 19h

DPM : • Avance 400 « 400P »
Routine jour de 8h à 18h30

2.2.2 *Spectromètres de recherche*

CERMAV : • Avance 400 solide « 400V sol »

Le planning mensuel est réparti de la façon suivante :

Une semaine pour la sonde solide CP-MAS, les 3 autres semaines pour la sonde liquide. Le responsable d'appareil établit le planning à partir des formulaires de réservation qui lui ont été envoyés une semaine à l'avance.

DCM : • Avance 500 « 500C »

Le spectromètre est utilisé en priorité pour des expériences de « recherche ». Pour cela, envoyer les demandes de réservation d'appareil une semaine à l'avance au responsable d'appareil qui établira le planning.

Les plannings des spectromètres sont accessibles en se connectant avec son nom d'utilisateur ICMG sur le site plasma.

2.3. Transfert des données

Les données RMN sont transférées automatiquement du PC d'acquisition au PC de traitement correspondant et sont copiées sur le serveur de l'ICMG. Chaque utilisateur pourra ensuite rapatrier ses données sur son ordinateur, grâce au logiciel FileZilla.

2.4. Consommables

Les solvants et les tubes sont commandés par le PRMN

3. **Réalisation d'une analyse de spectrométrie RMN par le personnel du PRMN**

3.1. Création d'une demande d'analyse

Pour les demandeurs externes, après contact avec le Responsable technique du plateau, un devis sera établi en tenant compte de la nature des analyses à effectuer et de la qualité du demandeur (institutionnel ou privé). La prestation ne pourra être réalisée qu'après réception du devis signé par le demandeur et réception d'un bon de commande.

3.2. Traitement de la demande d'analyse

L'analyse est effectuée par le personnel du PRMN selon les souhaits du demandeur et les protocoles en vigueur sur le Plateau.

4. **Formation**

Le plateau offre la possibilité de réaliser des formations à l'utilisation des techniques de résonance magnétique nucléaire à destination du personnel public ou d'entreprises privées.

5. **Recherche et développement**

Le plateau est ouvert à toute offre de collaboration dans le cadre d'un projet de recherche et de développement en concertation avec le coordinateur scientifique et le responsable technique.

6. **Prévention et Sécurité**

Le règlement intérieur de PCN-ICMG précise les consignes générales relatives à la prévention et sécurité.

7. Accès bâtiments

Pour l'accès au bâtiment C du DCM, seuls les porteurs d'un badge « DCM » peuvent y pénétrer. Quelques badges sont créés pour les deux autres laboratoires affiliés à l'ICMG (DPM et CERMAV) afin que les demandeurs de ces laboratoires puissent accéder aux équipements.

Pour les personnes ne possédant pas de badge, le personnel du PRMN est joignable par l'intermédiaire de l'interphone à l'entrée du bâtiment (liste affichée à l'interphone).

Pour l'accès au CERMAV un contrôle des entrées est fait par le personnel d'accueil du bâtiment.

L'accès au bâtiment E du DPM est libre.

Contacts :

prmn.icmg@univ-grenoble-alpes.fr

Responsable Technique

Béatrice Gennaro : 04 76 63 59 61

Coordinateur Scientifique

Muriel Jourdan : 04 56 52 08 39